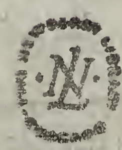
AVIS
AUX
BONS FRANÇOIS
OU
EXTRAIT D'UNE BROCHURE,

intitulée : *Très-humble Remontrance d'un Citoyen aux Parlemens de France*, en 1771.



M. DCC. LXXXVIII.





AVIS
AUX BONS FRANÇOIS
OU
EXTRAIT D'UNE BROCHURE,
intitulée : *Très-humble Remontrance d'un Citoyen aux Parlemens de France*, en 1771.

EN admettant un droit de réclamation, il faut pourtant convenir que ce droit ne peut être illimité ; qu'il faut néceſſairement qu'il y ait un point où l'effort ceſſe, & que ce point eſt marqué par la perſiſtance de la volonté ſuprême, principe fondamental de toute Monarchie, proprement dite ; que dix ſiecles ſe ſont écoulés dans ces principes ;

que l'équilibre s'eſt pourtant toujours ſoutenu; & que le vrai moyen de riſquer à tout perdre, en pareil cas, c'eſt de faire craindre tout.

Suppoſer dans l'avenir un Prince aſſez méchant, ou aſſez ſtupide pour renverſer une conſtitution à laquelle il doit tout, c'eſt calomnier en quelque ſorte la poſtérité. Si un Roi de ce caractere pouvoit exiſter en France, les lois qu'on ſouleve aujourd'hui, & qu'on réclame avec tant d'appareil, ne l'enchaîneroient pas; & ſi ce Roi n'eſt en effet qu'une chimere, pourquoi les réclame-t-on? L'eſprit d'indépendance a donc inſpiré, ſeul, les nouvelles & violentes maximes des Parlemens? Maximes inconnues, même dans les emportemens trop connus de la Fronde.

On demande aujourd'hui compte au Souverain même de ſes mouvemens particuliers; on lui peint l'acte de juſtice qu'il ſe permet, comme une violation des droits de la Magiſtrature, (forme religieuſe devant laquelle il faut baiſſer un œil reſpectueux, & dont on ne connoît plus ni l'extenſion ni la valeur)! Mais l'objet capital eſt de diviſer les opinions; de balancer les impreſſions de l'Autorité, & de

la rendre problématique. Les larmes du peuple n'ont pour l'ordinaire trouvé chez eux que des défenſeurs ſouples & complaiſans ; mais la dignité ou les intérêts des Magiſtrats y trouveront toujours des martyrs aveugles, qui n'ont pas ſenti que leur opiniâtreté à n'accorder rien, accuſoit leurs diſpoſitions à tout uſurper.

Eh ! depuis quand donc les droits des Citoyens ſont-ils ſi étroitement liés avec l'indépendance des Magiſtrats ? Vous n'exiſtiez pas avant Philippe-le-Bel. Près de trois ſiecles ſont écoulés, depuis Hugues Capet juſqu'aux premiers Etats-Généraux, aſſemblés ſous la troiſieme race. Où repoſoit donc alors cette chere indépendance ?

La liberté publique ſe forma ſous la protection du Trône ; on ne l'a due ni à des Arrêtés, ni à des Remontrances des Parlemens : elle fut le bienfait de l'Autorité même ; mais avec les réſerves que cette même Autorité dut preſcrire. Donc celle que vous réclamez ne vous appartient pas ; celle dont nous devons jouir n'eſt point votre ouvrage.

Pourquoi donc ſuppoſez-vous que les Rois veulent vous ravir ce que les Rois ſeuls vous ont

donné ? Non, Noſſeigneurs, ce ne ſont point nos droits qu'on attaque, mais vos uſurpations qu'on réprime. La fortune de l'Etat ne tient point à la vôtre : vous n'êtes ni ſes repréſentans de droit, ni ſes protecteurs de fait. Vous vous efforcez en vain d'unir nos reſſources & vos prétentions ; cette adreſſe ne peut tromper que ceux qui ont réſolu de l'être.

Un mauvais Miniſtre (ou même un mauvais Roi), eſt un volcan qui s'embraſe & s'éteint : mais des Parlemens, rivaux de leur Souverain, ſeroient l'éternel fléau de la Nation.

M. de Lamoignon, dans un Requiſitoire du 14 Janvier 1719, s'exprimoit ainſi :

» Nous ne reconnoiſſons en France d'autre » Souverain que le Roi. C'eſt ſon autorité qui » fait la loi : les Etats-Généraux du Royaume » n'ont que la *remontrance*, & la très-humble » ſupplication. Le Roi défere à leurs doléances » & à leurs prieres, ſuivant les regles de ſa » prudence & de ſa juſtice... Car s'il étoit » obligé de leur accorder toutes leurs demandes » (dit un de nos plus célebres Auteurs), il » ceſſeroit d'être Roi «.

Quelle eſt donc la ſource de votre autorité ?

de qui la tenez-vous! — De la Nation? — elle a donc voulu ſe donner deux maîtres! — De la loi! — il n'en exiſte point de fondamentale qui vous attache à ſa défenſe: s'il en exiſte d'un autre genre, elle ne peut être que la volonté antérieure de nos Rois mêmes, dès-lors toujours révocable, & toujours ſubordonnée aux circonſtances. Deux principes qui ſe heurtent en politique, ſont pour le moins auſſi abſurdes qu'en morale.

Voici comment François I.er s'exprime, en parlant aux Députés du Parlement, ſur l'affaire du Concordat: — » Je ſais qu'il y a dans mon » Parlement des gens de bien & des gens ſages; » mais je ſais auſſi qu'il y a des fous, turbulens » & téméraires. Je les connois; je ſais même les » diſcours qu'ils oſent tenir ſur ma conduite... » Je ſuis Roi auſſi bien que mes Prédéceſſeurs; » je veux être obéi comme eux. Vous me » vantez ſans ceſſe Louis XII & ſon amour pour » la juſtice? Sachez que la juſtice m'eſt auſſi » chere qu'à lui... Mais ce Roi, ſi juſte, a » pourtant quelquefois chaſſé du Royaume des » rebelles, quoiqu'ils fuſſent Membres des » Parlemens.... Ne m'obligez pas à l'imiter

» dans ſa rigueur... Il n'y a qu'un Roi de
» France ; mon Parlement veut aujourd'hui
» s'ériger en Sénat de Veniſe ?... Qu'il ſe
» borne à la juſtice : elle eſt plus mal admi-
» niſtrée qu'elle ne l'a été de cent ans « !

On lui repréſentoit que la regle s'oppoſoit à un arrangement nouveau qu'il vouloit établir dans le Parlement : » Apprenez (leur répondit-
» il), que cette regle n'eſt que la volonté de mes
» Prédéceſſeurs. Je ſuis Roi auſſi bien qu'eux :
» je veux être obéi « ; & ſa volonté prévalut.

Comment, Noſſeigneurs, comment vous ſouſtraire à cet exemple, auſſi mémorable que déciſif ?.. Voilà donc notre conſtitution marquée par un trait de lumiere qui diſſipe tous vos problêmes politiques ?.. Vous voilà donc forcés de ſoutenir, ou que François I.er fut un tyran, ou que les Magiſtrats de ſon temps furent des traîtres ? paradoxe également révoltant ! Auſſi le courageux Olivier, Premier Préſident, après avoir marqué beaucoup de ſévérité, ne crut pas que la fidélité & la révolte fuſſent des termes ſynonymes.

Or, Noſſeigneurs, avez-vous d'autres devoirs à remplir que le Parlement du ſeizieme

ſiecle ?.. Car enfin croyez-vous, en n'enregiſtrant pas, que vous détruiſiez la poſſibilité d'un tyran ? Et ſi vous ne la détruiſez pas, quel avantage croyez-vous donc retirer de votre réſiſtance ? Ignorez-vous que le moyen le plus sûr de rendre un Roi deſpote, c'eſt de trop contrarier un Roi juſte ?... Si vous trouviez des tyrans qui vous protégeroient contre eux, & ſi vous le deveniez vous-mêmes, qui nous défendroit contre vous ?

Avez-vous cru de bonne foi, que le droit de Remontrance renfermoit ultérieurement un droit d'oppoſition ?.. Ignoriez-vous donc que le premier conſtitue la liberté dans la Monarchie, & que le ſecond annéantit la Monarchie par la liberté ?.. Que ſi le droit de Remontrance renferme celui d'oppoſition, vous êtes en effet *nos maîtres* ? & que s'il ne le renferme pas, vous n'êtes en effet que *des rebelles* ?.. Car alors, point de lois, ſi vous ne les adoptez ; point d'exécution, ſi vous ne la prononcez... Que reſte-il donc à la Souveraineté ? l'humble & modeſte privilége de provoquer vos toutes-puiſſantes délibérations !.. Eſt-ce donc là le partage des Rois ?

Eh ! comment donc cette Royauté s'eſt-elle jufqu'ici ſoutenue malgré toute la foibleſſe de plus d'un regne, la difficulté des circonſtances, les orages des factions, la tolérance des minorités ? Elle ſubſiſte cependant !... & vous qui feignez de la reconnoître, vous en avez preſque toujours reſpecté l'uſage... Que dis-je ? vous oſez aujourd'hui beaucoup plus qu'on n'oſa jamais en France ! On ne s'arrête point au préſage ; on nous montre nos malheurs déjà réaliſés ; on repréſente le Trône environné de conſeils atroces & ſiniſtres ; la bonté, l'humanité, la juſtice du Roi, cédant aux noires impreſſions & au reſſentiment particulier d'un ſeul homme ; l'effroi répandu dans toutes les familles ; l'incertitude jetée ſur toutes les fortunes ; enfin la deſtitution des Magiſtrats, comme la violation de toutes les lois & de tous les principes. Eh quoi ! ſi la création & l'inveſtiture de vos Offices ont été un acte libre de la volonté de nos Rois, la deſtitution de ces mêmes Offices, dans les cas d'une déſobéiſſance générale, pourroit-elle n'en pas dépendre ? Louis XI auroit donc préparé des chaînes à ſes Succeſſeurs ?.. Et Louis XI l'auroit-il pu valablement ?

Où donc, en ce cas, repoſe enfin ce ſceptre que nous devons reſpecter?.. Eſt-ce à Paris, à Touloufe, à Rouen, &c. &c.? Vous ne laiſſez donc à votre Maître que le choix de la violence ou de la honte? Quel délire! quelle frénéſie!

Vous la pouſſez au point, Noſſeigneurs, qu'il ne tient pas à vous que l'eſprit qui vous anime ne devienne l'eſprit national. D'un mot, vous voudriez enchaîner nos jugemens: ma vie ne dépend que des lois; & vous oſez croire que mon honneur & ma ſureté dépendent de vous?.. Fut-il jamais un deſpotiſme plus odieux, & un caractere de faction plus marqué?

Si ma voix pouvoit être écoutée, je dirois aux Grands du Royaume: Quelle eſt la ſource de cette ſplendeur qui vous environne? Ces titres, ces rangs dont vous êtes ſi jaloux, ces dignités qui vous flattent & vous diſtinguent, à qui les devez-vous?.. Vous vous obſcurciſſez pourtant, vous tombez avec le Trône?.. & vous ne l'affermiſſez pas! Je dirois à la Nobleſſe guerriere: Eſt-ce pour l'honneur des Parlemens que vous avez combattu, que vous avez vaincu à Fontenoy? ont-ils reçu vos ſermens? la Cou-

ronne du Grand & Bon HENRI, arroſée du ſang de vos aïeux, va tomber à vos yeux; & vous ne la ſoutenez pas!.. Je dirois à ces familles éplorées : Vous appartenez aux lois, elles vous reſtent?... & vous les abandonnez!... Je dirois enfin à tous : Imprudens! quelle eſt votre eſpérance? vous ne voulez point de maître, & vous vous créez deux cents deſpotes!.. quels impôts leur protection a-t-elle détournés? de quel fardeau vous a-t-elle affranchis? Ce prétendu rempart qui vous éblouit, ne l'avez-vous pas vu preſque toujours tomber à la premiere impreſſion d'Autorité?

O mes chers concitoyens, ne déchirons pas de nos propres mains le ſein de la Patrie!.. la guerre gronde de loin, des Puiſſances jalouſes nous obſervent : reſpectons ce même Trône que nous avons juré de défendre!... ſi nous l'aviliſſons, nous raviſſons à nos peres le prix de leur ſang, & nous perdons d'avance le prix du nôtre!

Je finirois par dire aux Parlemens mêmes : Si vos motifs ſont auſſi purs que vous le publiez, revenez de ce moment d'erreur qui vous égare, & tranſportez-vous dans les âges futurs : Quel

avenir préparez-vous à la France !.. Cette victoire sur l'Autorité que vous jugez, dites-vous, nécessaire, ouvrira pour nos neveux une source inépuisable de maux. Ce Sénat que vous élevez, ce Trône que vous abaissez, lutteront à jamais l'un contre l'autre, jusqu'à ce que la constitution dénaturée cede la place ou au despotisme ou à l'anarchie;... & vous servirez d'époque à ce déplorable événement: vos noms, malheureusement célebres, seront inscrits dans nos fastes;.. & le peuple, victime de ces combats ambitieux & politiques, ne les répetera qu'en gémissant. Quelle gloire funeste! est-elle faite pour des François?

Rendez-vous donc aux vœux des sages & vrais patriotes?... pliez enfin sous cette main souveraine qui ne s'appesantit jamais qu'involontairement?.. & si l'honneur, en effet, vous touche, vous ne le trouverez qu'au pied du Trône.

732